



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
27 juin 2003  
Français  
Original: anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Quarante-troisième session

9 juin- 3 juillet 2003

Point 9 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-troisième session

#### Additif

*Rapporteur* : M. Jerry **Kramer** (Canada)

### Questions relatives au programme : projet du budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

[Point 4 a)]

#### Chapitre 13

#### Centre du commerce international CNUCED/OMC

1. À sa 15e séance, le 19 juin 2003, le Comité du programme et de la coordination a examiné le chapitre 13, Centre du commerce international CNUCED/OMC, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 [A/58/6 (sect. 13)].
2. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le chapitre 13 et répondu aux questions posées dans le cadre de l'examen dudit chapitre par le Comité.

#### Débat

3. Les activités du Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI) ont fait l'objet d'observations favorables, en particulier celles qui touchaient aux services liés au commerce et à la compétitivité des entreprises. La nécessité d'apporter aux pays en développement une assistance technique dans ce domaine a été soulignée.
4. On a fait valoir que, conformément à la récente décision de l'Assemblée générale sur l'esquisse budgétaire du CCI pour l'exercice biennal 2004-2005, le projet complet qui serait présenté à l'automne devrait prévoir des services de documentation en arabe et en chinois pour le Groupe consultatif commun du CCI.



**Conclusions et recommandations**

5. Le Comité a pris acte des prévisions de dépenses préliminaires relatives au programme d'activité du CCI pour l'exercice biennal 2004-2005. Il a aussi noté que conformément aux dispositions administratives approuvées par l'Assemblée générale, le projet de budget-programme détaillé du CCI pour l'exercice biennal 2004-2005 serait présenté directement à l'Assemblée à sa cinquante-huitième session.

6. Le Comité a recommandé que dans le projet de budget-programme qui serait présenté à l'Assemblée à sa cinquante-huitième session, il soit tenu compte de la résolution de l'Assemblée sur l'esquisse budgétaire du CCI et du fait que l'ONU prenait en charge 50 % du budget du CCI.

7. Le Comité a demandé que les responsables des programmes relevant du chapitre 13 respectent strictement les règlements et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation.

---